

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 16 février 2012

L'an deux mille douze et le seize février, à 16 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
16/02/12 – 03	Election des 3 Vice-Présidents

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Françoise BIGOTTE, Pierre ESTEVE, Robert GARRABE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Roger FERRER, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Jean Paul TIXADOR, Henri VIDAL, Raymond LEMORT.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

René OLIVE, Pierre AYLAGAS ayant donné procuration à Marcel MATEU, Alain BOYER, Michel MOLY ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Arlette BIGORRE, Alain GOT, René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, François MONTOYA, Grégory AGIN.

La Présidente

Conformément aux statuts de l'U.D.S.I.S., approuvés par arrêté préfectoral le 26 mai 2008, l'élection des 3 Vice-Présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Président fait appel à candidature parmi les membres du Comité Syndical.

Marcel MATEU, Alain GOT, Françoise BIGOTTE, sont candidats respectivement aux postes de 1^{er} Vice-Président, 2^{ème} Vice-Président, 3^{ème} Vice-Président.

Marcel MATEU est élu à l'unanimité au 1^{er} tour de scrutin.

Alain GOT est élu à l'unanimité au 1^{er} tour de scrutin.

Françoise BIGOTTE est élu à l'unanimité au 1^{er} tour de scrutin.

Le Président déclare :

Marcel MATEU : 1^{er} Vice-Président

Alain GOT : 2^{ème} Vice-Président

Françoise BIGOTTE : 3^{ème} Vice-Président

Installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.

Hermeline MALHERBE

